

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 MARS 2018

Présents : AIME Jean-Claude. COLANGELI Muriel. CRUYPENINCK Bruno. DUGUA Véronique. GRIVOLLAT Gérard. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. MERNISSI Chakib. OLLIER Céline. REY Suzanne. ROZELIER Arlette. SOYER Magali. VIALLATTE Régis.

Excusés : BARREL Valérie. CHORON Vincent.

Absents : BAYLE Bernard. COURBIER Rémi. GARIN Reine. MASSON-DELOIN Pierre-Laurent.

Ouverture de la séance à 20h35

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Madame Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. *Approbation du PV du 11/01/2018*
2. *Budgets communal 2017*
 - *Approbation du Compte de Gestion 2017*
 - *Adoption du Compte Administratif 2017*
 - *Affectation du résultat de fonctionnement 2017*
 - *Débat sur les orientations budgétaires 2018*
3. *Budget annexe 2017*
 - *Approbation du Compte de Gestion 2017*
 - *Adoption du Compte Administratif 2017*
 - *Débat sur les orientations budgétaires 2018*
7. *Demandes de subvention « FSIL »*
 - *Salle intercommunale et aménagements des espaces extérieurs*
 - *Déplacement terrain d'honneur football et construction des vestiaires*
8. *Convention Aïda*
9. *Point sur les travaux*
10. *Comptes rendus des Commissions communales*
11. *Comptes rendus des Syndicats intercommunaux*
12. *Comptes rendus des Commissions communautaires*

1. Approbation du PV du 11/01/2018

Le procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Budgets communal 2017

→ Approbation du Compte de Gestion 2017

Il est rappelé que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Il est présenté les budgets de l'exercice 2017 (résultats budgétaires de l'exercice et résultats d'exécution principal et des budgets des services non personnalisés), et de toutes les pièces qui s'y rattachent, le détail des dépenses, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Il est démontré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 ; Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : Le Conseil municipal adopte le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 ; Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

→ **Adoption du Compte Administratif 2017**

Examen du Compte Administratif 2017 de la commune sous la présidence de Madame Arlette ROZELIER, 1^{ère} adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires.

Examen des dépenses et recettes, article par article avec commentaires explicatifs pour certains.

Il s'établit ainsi :

Section Fonctionnement

Total dépenses	- 800 002.75 €
Total recettes	+ 1 084 474.14 €
Résultat	+ 284 471.39 €
Report exercice 2016	+ 8 055.51 €
Résultat de clôture	+ 292 526.90 €

Section investissement

Total dépenses	- 526 972.64 €
Total recettes	+ 444 999.53 €
Résultat	- 81 973.11 €
Report exercice 2016	+ 2 250 208.83 €
Résultat de clôture	+ 2 168 235.72 €

Résultat global de clôture 2017 : + **2 460 762.62 €**

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement (c/202 – PLU) : **38 996.00 €**

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le Compte Administratif 2017 de la commune.

Vote : Hors de la présence de Monsieur Régis VIALLATTE, Maire, le Conseil municipal, adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2017 de la commune.

→ **Affectation du résultat de fonctionnement 2017**

Le Conseil municipal est appelé à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, un excédent de 292 526.90 € (constitué du résultat de l'exercice de 284 471.39 € et du résultat antérieur reporté de 8 055.51 €).

Vote : Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante : 280 000 € (affectation en réserves - Recettes d'investissement – c/1068) et 12 526.90 € (report en fonctionnement – Recettes de fonctionnement – c/002).

→ **Débat sur les orientations budgétaires 2018**

Energie des bâtiments : pas de hausse significative de prévue. PAC au restaurant scolaire

Eclairage public : remplacement des lampes par des LED par le SEDI : diminution coût de fonctionnement attendu

Restaurant scolaire : étude en cours pour diminuer le coût de fonctionnement avec retour en 2018

Foyer communal : création d'une extension à l'arrière du bâtiment avec accessibilité PMR

Présentation de courbes pour les charges et les produits de 2000 à 2017.

Concernant le personnel : maîtrise des charges avec hausse de 1.5 % prévue (avec changement d'échelons et changement de grades), absence des NAP dès septembre, départ à la retraite d'un agent au 1er août.

Fin du dernier emprunt en 2018.

Présentation de tableaux retraçant les frais pour l'ALSH et le RAM :

- Participation demandée par St Clair pour 2016 : 14 273.14 € (régulée en 2017)
- Dépenses supportées par Clonas en 2016 : 10 317 € (remboursés par St Clair en 2017)

- Coût de l'ALSH en 2017 pour Clonas : 19 608 € (recette attendue de St Clair)
- Coût du RAM en 2017 pour Clonas : 3 362 €

Projet « football » en 2018 : lancement du déplacement du terrain d'honneur et dépôt du permis de construire avec lancement des marchés publics des entreprises.

Projet « restructuration du centre bourg » en cours de réflexion.

3. Budget annexe 2017

→ Approbation du Compte de Gestion 2017

Il est présenté les budgets de l'exercice 2017, et de toutes les pièces qui s'y rattachent, le détail des dépenses, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Il est démontré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 ; Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : Le Conseil municipal adopte le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 ; Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

→ Adoption du Compte Administratif 2017

Examen du Compte Administratif 2017 du budget annexe « Service Pôle Animation » de la commune sous la présidence de Madame Arlette ROZELIER, 1^{ère} adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires.

Il s'établit ainsi :

Section Fonctionnement

Total dépenses	0.00 €
Total recettes	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €

Section investissement

Total dépenses	-37 789.68 €
Total recettes	+ 125 193.12 €
Résultat de clôture	+ 87 403.44 €

Résultat global de clôture 2017 : **+87 403.44 €**

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	0.00 €
---------------------------	---------------

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Service Pôle Animation » de la commune.

Vote : Hors de la présence de Monsieur Régis VIALLATTE, Maire, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Service Pôle Animation » de la commune.

→ Débat sur les orientations budgétaires 2018

Les principales dépenses concerneront la MOe et le lancement des marchés publics des entreprises. Salle intercommunale en 2018 : dépôt du permis de construire et lancement des marchés publics des entreprises.

4. Demandes de subvention « FSIL »

→ Salle intercommunale et aménagements des espaces extérieurs

Il est rappelé la délibération n° 2017-19 du 25 avril 2017 relative à l'entente intercommunale avec la commune de Saint Maurice l'Exil pour la construction d'une salle intercommunale sur la commune de Clonas sur Varèze ; et à la convention d'entente établie entre les deux communes.

Il est rappelé la démarche de partenariat durable des deux communes.

Il est souligné que ces travaux peuvent prétendre au FSIL, que le dossier a été envoyé le 14 mars 2017 en Sous-préfecture de Vienne et qu'il ne manque plus que la délibération du Conseil municipal sollicitant le soutien de l'Etat dans le cadre du FSIL.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 2 200 000 € HT et a été établi par l'Architecte-programmiste. Il est imputé en section d'investissement au budget annexe « Service pôle animation Clonas sur Varèze / Saint Maurice l'Exil ».

Il est proposé de solliciter l'Etat pour l'octroi de cette subvention.

Vote : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du FSIL, pour les travaux éligibles de la construction de la salle intercommunale festive et d'animation culturelle et aménagement des espaces extérieurs, dit que ces travaux devraient débuter fin 2018 et devraient se terminer avant la fin du 1^{er} trimestre 2020, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

→ Déplacement terrain d'honneur football et construction des vestiaires

Il est rappelé que la commune dispose à ce jour d'un pôle sportif situé dans la plaine en contre bas cœur de bourg comprenant un secteur football, un secteur tennis et une aire de stationnement ; que cet espace fait l'objet d'un projet de renforcement et de restructuration.

Il est souligné que ces travaux peuvent prétendre au FSIL, que le dossier a été envoyé le 14 mars 2017 en Sous-préfecture de Vienne et qu'il ne manque plus que la délibération du Conseil municipal sollicitant le soutien de l'Etat dans le cadre du FSIL.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 150 000 € HT et sera imputé en section d'investissement au budget communal, et concerne :

- La déconstruction du terrain et du vestiaire honneur existant
- L'aménagement du nouveau terrain honneur
- La construction du bâtiment vestiaire et fonctions annexes

Il est proposé de solliciter l'Etat pour l'octroi de cette subvention.

Vote : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du FSIL, dit que ces travaux devraient débuter au 1^{er} semestre 2018 et devraient se terminer avant la fin du 1^{er} trimestre 2019, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5. Convention Aïda

Il est soumis au Conseil municipal le projet de convention relative à la définition des obligations réciproques de la commune et AIDA, pour l'organisation du concert « Moon Landing » prévu le samedi 23 mars 2018 à 20 heures 30 à la Villa de Licinius.

Il lui est demandé de bien vouloir se prononcer sur celui-ci et de répondre ainsi à la demande expresse du Directeur de l'Agence Iséroise de Diffusion Artistique (AIDA)

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention relative à la définition des obligations réciproques de la commune et AIDA, pour l'organisation du concert prévu le samedi 23 mars 2018 à 20 heures 30 à la Villa de Licinius, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et le charge de faire le nécessaire auprès d'AIDA.

6. Point sur les travaux

➤ Eclairage public

Des photos sont présentées (centre village et rond-point CD/RD37b) suite au changement des lampes par le SEDI, conformément à la convention signée le 22 juin 2017.

➤ **Restaurant scolaire**

Le mur acoustique de la PAC est enfin terminé. Il ne manque plus que l'étude acoustique.

➤ **Salle intercommunale**

Les études géotechniques ont été réalisées. Le rapport a été remis à la commune et présenté. L'étude acoustique reportée par deux fois a été réalisée ce week-end sur 3 jours. L'étude hydrogéologique a aussi été réalisée.

➤ **RAM**

Rapporteur : Magali SOYER

Explications données sur le projet de règlement soumis aux assistantes maternelles qui le contestent car trop drastique. La fréquentation des assistantes maternelles est en baisse depuis à Clonas. Etre assistante maternelle n'est pas être employée en crèche.

Les élus de Clonas ont défendu le RAM de Clonas et les assistantes maternelles doivent défendre maintenant leurs besoins, leurs objectifs, leurs projets ...

Départ de Chakib MERNISSI à 22h25.

➤ **Chuzy**

La salle de Chuzy n'est pas aux normes. Un périmètre de sécurité va être instauré. Toutes les réservations ont été annulées. Aucune manifestation de Clonas, en 2018, ne pourra se faire dans ce périmètre.

Le CIE a lancé le projet de sa rénovation qui prévoit une clôture autour de la salle et d'un terrain de jeu de boules. Le public pourra toujours profiter des extérieurs (étang, jeu de boules, chemins de promenade ...).

7. Comptes rendus des Commissions communales

Dans le cadre du projet de la SCI CATS (Fontana et Mallatrait – kinésithérapeutes)(Anciennement propriété Scotti), une partie de la parcelle communale (rétrocession de Gerbey Bourrassonnes – Route de la Varèze) pourrait lui être vendue afin de garantir un nombre suffisant de places de parking pour la clientèle.

La parcelle nécessaire serait de 1 016 m².

Les frais de géomètre : à la charge de SCI CATS. Aucun frais pour la commune.

Une proposition de prix a été soumise à SCI CATS : 0.74 € le m² (moyenne du marché actuel pour ce type de parcelle).

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente.

Vote : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de prix et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente en l'étude notariale.

8. Comptes rendus des Syndicats intercommunaux

➤ **Syndicat sportif St Alban Clonas**

Le dernier Comité syndical a eu lieu le 22 février 2018.

La dissolution du Syndicat sportif St Alban Clonas est programmée dans un avenir proche.

9. Comptes rendus des Commissions communautaires

➤ **GEMAPI**

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et l'attribue aux communes et à leurs groupements.

Avec la nouvelle prise de compétence, cette gestion est partagée entre le Département et la CCPR. La taxe GEMAPI sera prochainement mise en œuvre sur les taxes foncières.

➤ **CNPE**

Présentation du bilan de l'ASN – CLI.

➤ **Projet du désengorgement de la RN7 à Salaise**

Présentation de l'étude itinéraire proposée par l'Etat qui la prendrait en charge à 100 %.

➤ **TEOM / REOM**

Présentation des différents taux appliqués dans les EPCI voisins.

Le but est d'augmenter le taux appliqué par la CCPR afin d'atteindre les taux pratiqués ailleurs. Pour 2018, le taux passera de 5.96 % à 6.96 %.

Présentation du financement des déchets ménagers par Communauté de Communes.

➤ **Fiscalité EPCI**

Présentation de tableaux sur les différentes taxes par Communauté de Communes.

Passage de la taxe sur le foncier bâti de la CCPR de 0 à 0.2 %.

➤ **Commission Voirie du 30/01/2018**

Présentation des travaux d'entretien courant, des opérations de réfection de la voirie, de la régie, et les autres projets ; dont l'aménagement du carrefour de Grange basse (130 000 € HT).

Coût prévisionnel global des projets en HT : 1 904 500 €.

Pour information

17/03/2018 : Médiathèque : Fête du court métrage (à partir de 5 ans) dès 10h. Entrée gratuite.

17/03/2018 : Comité des fêtes : Soirée cabaret « Jazz swing Manouche » 20h30 au foyer communal

19/03/2018 : ACPG : commémoration

23/03/2018 : Concert « Moon Landing » à la Villa de Licinius à 20h30. Entrée gratuite !

24/03/2018 :

07/04/2018 : **Opération « Village propre » - Rendez-vous place de la mairie**

Prochain Conseil municipal : 29/03/2018 à 18h00 – Votes des budgets 2018

ACPG - FNACA

Les **Anciens Combattants Prisonniers de Guerre**, la **Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Maroc-Tunisie**, le **Souvenir Français**, M. le Maire et le Conseil municipal invitent les habitants à participer à la cérémonie commémorative du 56^{ème} anniversaire du « Cessez le feu » de la guerre d'Algérie :

Lundi 19 mars 2018 à 16h30

Rassemblement devant le cimetière de Clonas

Lecture du message national devant le monument aux morts, suivi du dépôt de gerbes.

Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.

Sou des écoles

« Fête le printemps ! »

**Vendredi 30 mars ou Vendredi 6 avril 2018
selon la météo**

Sur le thème de la quinquette :

Déguisement pour les enfants, chapeau de paille pour les adultes. Animation musicale. Présence de la mascotte Filounette.

*Buvette avec la traditionnelle Marquissette
Restauration rapide*

Spectacle pour les enfants prévu à 18h30

O FIL DES DATES A RETENIR

US 2 Vallons

Stages de Pâques pour les U5 à U13

Du 9 au 13 avril 2018
Au Stade de Chonas Saint Prim

Sou des écoles

Bourse puériculture

Dimanche 22 avril 2018
Au stade de Clonas

Comité des fêtes

**Concert avec
« Pako Yellow Dog »**

Vendredi 27 avril 2018 à 20h30
Au foyer communal

*Pako Yellow Dog est un groupe Clonarin
de folk tribal*

Prochain Conseil municipal : 29/03/2018 à 18h00 – Votes des budgets 2018

Clôture de la séance à 23h15

Transcrit le 5 mars 2018.